

PARC NATUREL REGIONAL DE LA SAINTE BAUME

COMMANDE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Objet :

Réalisation d'une étude technico-économique des divers scénarios de gestion forestière plus intégrateurs des enjeux paysagers et environnementaux proposés au sein du manuel paysager et environnemental de la gestion forestière sur le Parc naturel régional de la Sainte-Baume

CAHIER DES CHARGES – CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES PARTICULIERES

IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Nom de l'organisme	Parc naturel régional de la Sainte-Baume
Adresse complète	Nazareth - 2219 CD80 Route de Nans – 83640 Plan d'Aups Sainte-Baume Tél. 04.42.72.35.22 – Fax. 04.42.98.00.85

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES AUPRES DE :

D'ordre technique : **Stéphanie SINGH**, au Parc naturel régional de la Sainte-Baume, Tél. 04.42.72.35.22 – stephanie.singh@pnr-saintebaume.fr

D'ordre administratif : **Adeline HENRY**, au Parc naturel régional de la Sainte-Baume, Tél. 04.42.72.35.22 – adeline.henry@pnr-saintebaume.fr

« Cette étude est cofinancée par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural »



L'Europe investit dans les zones rurales

Table des matières

1. PREMIERE PARTIE : CLAUSES ADMINISTRATIVES	3
1.1. Objet de la commande – description des missions	3
1.2. Budget prévisionnel.....	3
1.3. Délai prévisionnel d’exécution et date prévisionnelle de commencement.....	3
1.4. Candidature	3
1.5. Date limite et lieu de dépose des offres.....	4
1.6. Compétences de l’équipe candidate	4
1.7. Critères de sélection des candidatures et des offres	4
1.8. Validation des éléments d’étude.....	5
1.9. Confidentialité et propriété intellectuelle.....	5
1.10. Modalité de paiement	5
1.11. Autres éléments administratifs	5
2. DEUXIEME PARTIE : CLAUSES TECHNIQUES	6
2.1. Présentation du contexte	6
2.1.1. Territoire concerné.....	6
2.1.2. Contexte forestier.....	6
2.1.2. Enjeu majeur pour le territoire en matière de forêt-bois	7
2.2. L’outil manuel paysager et environnemental de la gestion forestière sur le territoire du Parc naturel régional de la Sainte-Baume.....	8
2.2.1. Objectifs.....	8
2.2.2. Contenu	8
2.3. Mission liée à la commande : Analyse technico-économique des préconisations formulées.....	9
2.3.1. Attentes	9
2.3.2. Livrable	9
2.2.3. Concertation et relation avec le maître d’ouvrage	10

1. PREMIERE PARTIE : CLAUSES ADMINISTRATIVES

1.1. Objet de la commande – description des missions

Commande passée pour la réalisation d'une étude technico-économique relative à la pratique d'une sylviculture plus intégrative des enjeux paysagers et environnementaux sur le Parc naturel régional (PNR) de la Sainte-Baume. Cette étude technico-économique s'inscrit dans une action plus large d'élaboration d'un manuel paysager et environnemental pour la gestion forestière sur le territoire du PNR de la Sainte-Baume. Elle devra obligatoirement être axée sur les 11 fiches AGIR spécifiques mises en avant dans le manuel paysager.

Le détail de l'objet et des missions de la commande est présenté dans le cahier des clauses techniques particulières en deuxième partie.

La version provisoire du manuel paysager et environnemental de la gestion forestière est disponible en consultation sur simple demande auprès de Stéphanie Singh (stephanie.singh@pnr-saintebaume.fr)

1.2. Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel global maximum de la prestation est fixé à 5 000 € TTC.

1.3. Délai prévisionnel d'exécution et date prévisionnelle de commencement

Délai prévisionnel : **12 mois** maximum à compter de la notification de l'ordre de service

Date prévisionnelle de début de la prestation : **1^{er} mars 2021**

1.4. Candidature

Le dossier de candidature devra comprendre les pièces suivantes :

- **Devis détaillé** de la prestation proposée faisant état du nombre de jours alloués à la mission et le coût journée par intervenants (en cas de groupement ou sous-traitance) par poste de dépenses ;
- **Note technique** sur la méthodologie de conduite de l'analyse technico-économique
 - o Critères d'analyse ;
 - o Références servant de base à la détermination des résultats de l'étude ;
 - o Recherche d'implication/d'appui des exploitants forestiers et de leurs représentants afin de valider les résultats de l'étude...
- **Échéancier de réalisation** proposé par le prestataire ;
- **Pièces administratives** :
 - Le Kbis de l'entreprise ou tout autre document officiel portant le nom et les fonctions des personnes habilitées à signer la commande.

1.5. Date limite et lieu de dépose des offres

Les candidats devront remettre leur offre avant le : **15 février 2021**

- Soit par email à stephanie.singh@pnr-saintebaume.fr
- Soit par voie postale à l'attention de :

Monsieur le Président,
Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume
Nazareth – 2219 CD80 route de Nans – 83640 PLAN D'AUPS LA SAINTE BAUME

La durée de validité des offres sera de 60 jours minimum à compter de la date limite de réception des offres.

1.6. Compétences de l'équipe candidate

Cette procédure est ouverte à des candidats se présentant à titre individuel ou sous la forme d'un groupement. Le candidat, qu'il se présente à titre individuel ou sous la forme d'un groupement, devra disposer, par lui-même ou par ses sous-traitants des compétences suivantes :

- Connaissance des filières et des acteurs forestiers institutionnels pour le territoire concerné ;
- Capacité d'expertise sylvicole en milieu méditerranéen ;
- Capacité d'expertises paysagères et environnementales en milieu méditerranéen ;
- Capacité de planification, organisation, conduite et suivi de chantiers forestiers ;
- Méthodologie de traitement des données et de leur restitution.

La connaissance du territoire de la Sainte-Baume sera un plus.

1.7. Critères de sélection des candidatures et des offres

Le jugement des offres sera effectué au moyen des critères suivants, classé par ordre décroissant d'importance :

- Valeur technique des prestations (pondération de 60 %) appréciée selon :
 - Adéquation au projet des moyens en personnel spécifiquement affectés à l'exécution de la mission ;
 - Méthodologie d'élaboration et de suivi de la mission ;
 - Implication des professionnels de l'exploitation forestière dans la démarche (exploitants forestiers, ETF et leurs représentants, transporteurs...) ;
 - Autres éléments fournis par le candidat.
- Prix des prestations (pondération de 40 %) dans la limite de l'enveloppe prévisionnelle.

Les offres seront classées par ordre décroissant.

1.8. Validation des éléments d'étude

L'étude décrite dans la partie technique du présent cahier des clauses administratives et techniques particulières donnera lieu à la remise d'un rapport technique détaillé présentant :

- La méthodologie générale d'identification et de fixation des différents postes de dépenses (frais de gestionnaire, abattage, débardage, transport, valorisation des produits...) ;
- Les analyses économiques en fonction des différentes fiches AGIR incluses dans le manuel paysager paysager et environnemental de la gestion forestière ;
- Les solutions et possibilités de financements permettant de limiter les éventuels surcoûts identifiés par rapport à une conduite sylvicole moins intégrative des notions liées au paysage et à la biodiversité.

Le maître d'ouvrage aura alors 3 mois maximum pour valider le travail remis, demander des compléments d'informations ou demander une reprise de ce travail. Passé ce délai, sans notification écrite quelconque, le travail sera considéré comme étant validé.

1.9. Confidentialité et propriété intellectuelle

Le prestataire des missions décrites au présent cahier des clauses administratives et techniques particulières, concède à titre exclusif, au maître d'ouvrage, le droit d'utiliser ou de faire utiliser les résultats des études, en l'état ou modifiés, de façon permanente ou temporaire, en tout ou partie, par tout moyen et sous toutes formes. Ces droits sont concédés sans limitation d'usage ni de durée.

1.10. Modalité de paiement

Les prix sont fermes sur la base des prix portés à la proposition financière.

Le paiement du solde se fera sur facture présentant un décompte détaillé par le prestataire, conforme à l'offre présentée. Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la réception de facture.

1.11. Autres éléments administratifs

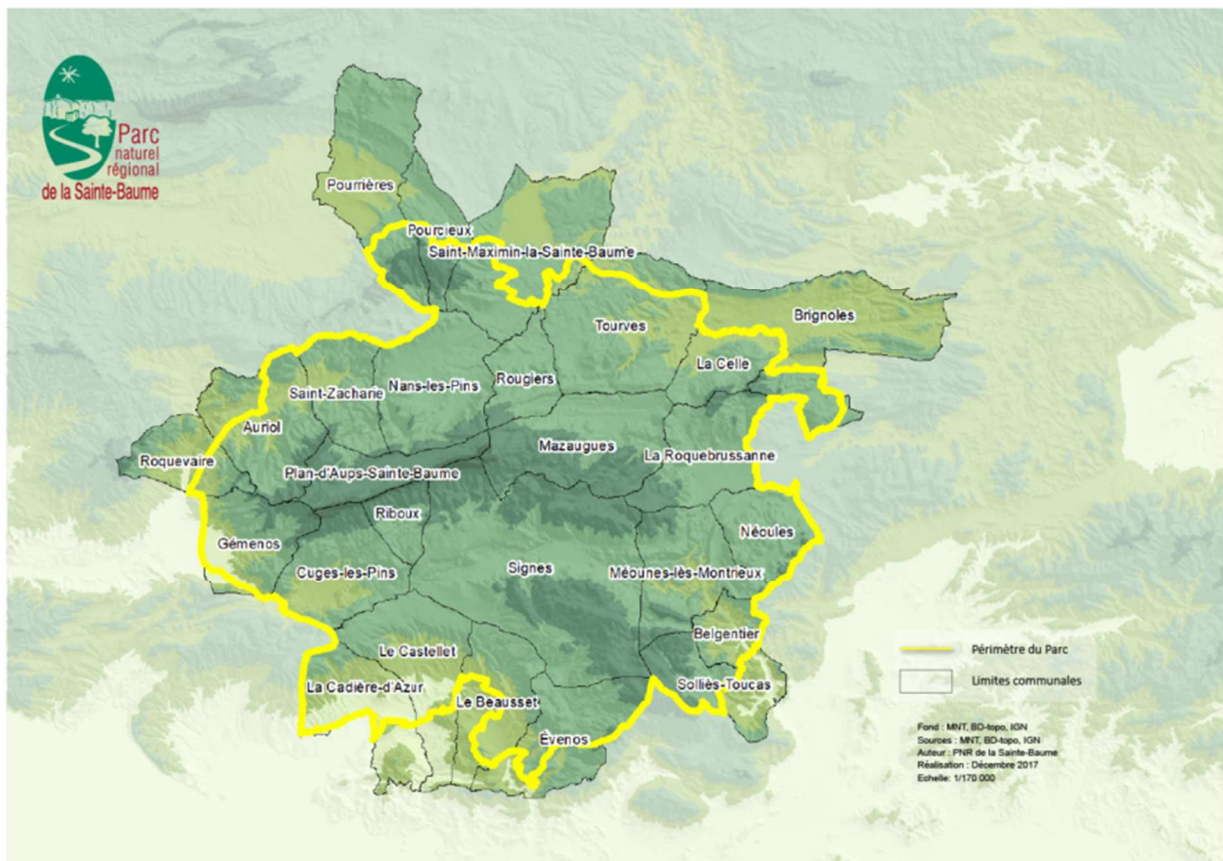
Pour tout autre élément ou litige d'ordre administratif, il sera fait application du CGCT.

2. DEUXIEME PARTIE : CLAUSES TECHNIQUES

2.1. Présentation du contexte

2.1.1. Territoire concerné

Le périmètre du PNR s'étend sur 81 000 ha et comprend 26 communes du pourtour du massif de la Sainte-Baume. Ce territoire est caractérisé par un patrimoine naturel et un patrimoine culturel jugés exceptionnels. Néanmoins, il subit de fortes pressions anthropiques dues à la proximité des grands pôles urbains de Marseille, Aix-en-Provence et Toulon.



2.1.2. Contexte forestier

Sur le territoire du Parc la forêt couvre un peu plus de 70% de la surface. Par sa superficie, elle s'affirme donc comme l'élément fédérateur d'ensembles paysagers très variés et représente un patrimoine paysager et écologique très riche au carrefour de 3 grandes agglomérations : Aix en Provence, Marseille, Toulon. Afin de préserver ce patrimoine exceptionnel, plusieurs mesures de protection et de gestion sont en place ou en réflexion :

- Deux sites Natura 2000 couvrant une surface de 25 000 ha ;
- Un site inscrit au titre de la loi 1930 (montagne Sainte-Baume) ;
- Un projet de classement de site (périmètre autour de la montagne Sainte-Baume à définir) ;
- Un projet de candidature au label Grand Site de France ;
- Une Charte Forestière de Territoire (CFT) validée en 2017 par les membres du COPIL CFT.

Ces surfaces forestières appartiennent à 4 catégories de propriétaires : les propriétaires privés (62 %), les communes (16 %), les Départements (12 %) et l'État (10 %). Une gestion sylvicole plus ou moins orientée vers la production de bois est pratiquée conformément aux documents de gestion durable (77 % des forêts publiques sont couvertes par un aménagement forestier et 60 % des forêts privées le sont par un PSG). Ces espaces représentent ainsi une source de revenus pour les propriétaires mais également un support pour des activités multifonctionnelles comme la chasse, le sylvopastoralisme, les loisirs et sports de nature et le tourisme.

2.1.2. Enjeu majeur pour le territoire en matière de forêt-bois

Comme en témoigne la structuration de sa Charte, le Parc naturel régional de la Sainte-Baume rejoint la politique nationale sur le paysage, qui vise à ce que toute démarche d'aménagement du territoire intègre les « objectifs de qualité paysagère », tout en faisant le choix de dépasser le seul objectif de protection. Il considère ainsi le paysage comme un levier de développement et d'attractivité en le plaçant au cœur même du projet de territoire (ambition cadre) et fait de son intégrité un objectif transversal décliné dans chaque mesure de la Charte. À travers 10 objectifs de qualité paysagère, la Charte s'engage à affiner et préserver les « structures paysagères » (traits caractéristiques, matériels ou immatériels, des paysages) à toute échelle de projet.

La présence de la forêt en Sainte-Baume est tellement évidente que l'on a trop souvent tendance à considérer son existence et ses aspects comme immuables. Pourtant, les paysages d'aujourd'hui sont le reflet de l'évolution des activités d'hier. Le fonctionnement des écosystèmes forestiers est une notion complexe et la gestion forestière menée depuis des décennies reste difficile à appréhender par le grand public car les actions menées par les forestiers ne sont perceptibles qu'en de rares occasions. Les exploitations forestières, plus ou moins visibles, trahissent parfois cette gestion qui valorise une ressource renouvelable et génératrice d'emplois non délocalisables. Ces interventions, parfois mal comprises et mal acceptées par les populations soucieuses de l'intégrité des espaces naturels, engendrent des situations de retard de gestion par le report ou la non réalisation de coupes prévues au sein des documents de gestion.

L'un des enjeux du territoire sera donc de concilier le développement harmonieux du territoire avec la préservation des patrimoines au travers d'une gestion forestière multifonctionnelle permettant de garantir :

- une qualité des paysages ;
- la réponse aux attentes de la filière bois ;
- la réponse aux attentes de la population (cueillette, randonnée, loisirs de plein air...);
- la pérennisation des activités de chasse et du sylvopastoralisme ;
- le maintien d'une biodiversité ordinaire et remarquable.

L'élaboration d'un manuel paysager et environnemental permettant de définir des actions forestières en adéquation avec les orientations de gestion globales définies par la Charte du Parc doit atteindre cet objectif. Celui-ci devra permettre de répondre à l'enjeu de conciliation entre exploitation forestière et préservation des patrimoines paysagers et naturels afin de donner aux propriétaires et aux gestionnaires forestiers des clés opérationnelles pour une meilleure gestion qualitative des espaces boisés.

2.2. L’outil manuel paysager et environnemental de la gestion forestière sur le territoire du Parc naturel régional de la Sainte-Baume

2.2.1. Objectifs

L’un des objectifs du manuel s’inscrit dans le souci de pérenniser les espaces forestiers du Parc comme un cadre de vie favorable aux habitants et aux usagers (touristes, randonneurs, sportifs, chasseurs...) mais également de faire de la forêt un levier de développement économique pour le territoire. Il devra donc permettre le développement de la mobilisation de bois en adaptant les pratiques sylvicoles aujourd’hui peu comprises par le public et constituant un frein à la coupe de bois.

La volonté du Parc est que ce guide puisse servir de référence auprès :

- **des propriétaires forestiers** aujourd’hui parfois réticents à mettre en vente leur bois par soucis d’impact paysager ou environnemental non maîtrisé ;
- **des gestionnaires forestiers** en charge de la rédaction des documents de gestion durable (aménagement forestiers, PSG, RTG, CBPS) afin qu’ils appréhendent mieux les problématiques paysagères et environnementales dès la phase de planification de la gestion ;
- **des entrepreneurs de travaux forestiers et des exploitants forestiers** qui réalisent les coupes et travaux sur les parcelles forestières.

Une reprise des fiches du manuel paysager au sein des clauses particulières des contrats de vente serait également un objectif souhaité par le Parc.

D’une manière plus générale, ce manuel doit permettre de :

- Généraliser la conduite d’opérations sylvicoles respectueuses des paysages et des écosystèmes ;
- Réengager une sylviculture dans les peuplements forestiers méditerranéens ;
- Favoriser une gestion forestière par massif impliquant ainsi la nécessité de regrouper les propriétaires (mutualisation des interventions, travail public/privé...).

2.2.2. Contenu

Suite à une 1^{ère} phase d’étude conduite en 2019-2020, un diagnostic territorial a été réalisé, des enjeux paysagers et environnementaux ont été identifiés et des recommandations de gestion ont été proposées. Afin d’approcher au maximum les réalités du territoire, ces analyses ont été menées sur la base d’un découpage ayant conduit à la définition de 37 sous-unités sylvo-paysagères.

Le manuel paysager et environnemental de la gestion forestière est constitué de 3 grandes parties :

- Chapitre 1 – Comprendre : il aborde les spécificités des forêts du Parc et leur dynamiques d’évolution en fonction des composantes géologiques, climatiques et des perturbations passées (incendies, activités humaines...);
- Chapitre 2 - Se situer : il décrit et met en évidence les enjeux paysagers et environnementaux pour chacune des 8 unités et 37 sous-unités sylvo-paysagères ;
- Chapitre 3 – Agir : il contient l’ensemble des fiches de préconisations de gestion forestière (1 fiche générale et 11 fiches thématiques).

La version provisoire du manuel est disponible sur simple demande auprès de Stéphanie Singh (stephanie.singh@pnr-saintebaume.fr).

2.3. Mission liée à la commande : Analyse technico-économique des préconisations formulées

2.3.1. Attentes

« Adopter des pratiques en faveur du paysage et de la biodiversité coûte plus cher » : cet argument est souvent avancé lorsqu'il est demandé au gestionnaire ou à l'exploitant une meilleure prise en compte de l'aspect paysager ou environnemental des coupes et travaux (traitement particulier des lisières, maintien des bosquets, disposition des andains, conservation de bois mort...).

Cette phase devra permettre de définir les éventuels surcoûts qu'engendrerait une meilleure prise en compte des aspects paysagers et environnementaux (« perte » de volume, adaptation du matériel d'exploitation, temps de travail supplémentaire d'identification et de marquage...). Il est donc demandé, au travers de cette mission, la réalisation d'analyses technico-économiques en lien avec les préconisations formulées au travers des 11 fiches AGIR contenues au sein du manuel paysager et environnemental.

Le Parc et ses partenaires (membres du Comité technique), en concertation avec le prestataire retenu, choisira plusieurs typologies de peuplements aux caractéristiques représentatives sur le territoire sur lesquelles mener les analyses afin d'avoir une approche la plus complète possible sur ce volet économique.

4 typologies d'analyses sont estimées (elles pourront néanmoins être réévaluées suite à la phase de concertation) :

- Chênaies conduites en taillis ;
- Pinèdes en peuplement pur ;
- Peuplements mélangés ;
- Ripisylves / milieux humides.

Pour chacune d'entre-elles, les coûts d'une gestion intégrative des enjeux paysagers et environnementaux seront explicités. Les actes de gestion prenant en compte les aspects sociaux (accueil du public, chasse et pastoralisme) seront aussi à évaluer économiquement. Des solutions (techniques et financières) permettant de limiter ces coûts, devront également être proposées par le prestataire pour apporter des alternatives opérationnelles et maintenir une sylviculture dans ces zones à enjeux particuliers.

Ces analyses devront être basées sur les pratiques locales (retours d'expérience grâce aux chantiers exemplaires déjà réalisés) et s'appuyer sur les professionnels de la filière afin de définir des coûts correspondant à la réalité du terrain.

2.3.2. Livrables

À l'issue de l'ensemble des analyses conduites (soit sur la base de retours d'expériences, soit par la réalisation de chantiers test), il sera attendu un rapport technique abordant à minima les points suivants :

- Méthodologie d'estimation des coûts ;
- Chantiers de références ayant permis de définir ces coûts (localisation, caractéristiques...)
- Évaluation détaillée des coûts par poste de dépense et analyse ;
- Conclusions ;
- Propositions techniques et financières (dispositifs d'aides, fonds privés...) permettant d'apporter des alternatives opérationnelles pour garantir le maintien d'une sylviculture dans les zones à enjeux particuliers ;

- Fiches de synthèse pour chacune des typologies d'analyses.

Ce document sera rendu sous format Word (*.docx) et l'ensemble des illustrations utilisées devront être rendues sous format image facilement réutilisable par un graphiste professionnel (*.jpeg ; *.png ; *.indd ; *.psd ; *.ai).

2.2.3. Concertation et relation avec le maître d'ouvrage

Il sera attendu du prestataire la mise en place d'une concertation étroite avec le maître d'ouvrage et les principaux acteurs de la filière forêt-bois.

Une réunion de cadrage ainsi que des points d'étapes réguliers seront attendus par le maître d'ouvrage et une réunion de présentation des résultats aux membres du COPIL de la CFT de la Sainte-Baume.